



ARRETE INTERMINISTERIEL N° 0964 /CAB.MIN/MINES/01/2018
ET N° 0332 /CAB/MIN/FINANCES/2018/ DU 31 DEC 2018
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
INTERMINISTERIELLE D'APPROBATION DES LISTES DE BIENS A
IMPORTER SOUS LE REGIME DOUANIER PRIVILEGIE

LE MINISTRE DES MINES,

ET

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 011/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en son article 93 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 09 mars 2018, spécialement en son article 10 litera m et t ;

Vu la Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances Publiques ;

Vu la Loi n° 17/015 du 24 décembre 2017 portant habilitation du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/005 du 08 mai 2017 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres, telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance n° 18/014 du 15 février 2018 portant réaménagement technique du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;



Vu l'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n° 18/024 du 08 juin 2018, spécialement en ses articles 512 à 519 ;

Considérant l'impérieuse nécessité de désigner, pour son fonctionnement, les membres de la Commission Interministérielle d'approbation des listes des biens à importer sous régime douanier privilégié ;

Sur proposition des ministères et services concernés ;

A R R E T E N T :

Article 1^{er} :

Sont nommés membres de la Commission Interministérielle d'approbation des listes des biens à importer sous le régime douanier privilégié, les personnes ci-après :

1. Monsieur **Emmanuel KIANDA KIBAWA** : Président, Direction des Mines/Ministère des Mines ;
2. Monsieur **NKOMBE KAMBILO** : Rapporteur, DGDA/Ministère des Finances ;
3. Monsieur **Jacques RAMAZANI LUTUBA** : Membre, Direction de Protection de l'Environnement Minier/Ministère des Mines ;
4. Monsieur **Polydor MATETE AMANI** : Membre, Direction de Géologie/Ministère des Mines ;
5. Monsieur **Aimé LUSHIMA OKITENGENO** : Membre, Direction des Mines/Ministère des Mines ;
6. Monsieur **Marcel KAPAMBWE MUTAMBA** : Membre, Direction des Mines/Ministère des Mines ;
7. Monsieur **Christian KATWIKA NDOLWA** : Membre, Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle « SAEMAPE » /Ministère des Mines ;
8. Madame **Pyna KISSIMBA KABWE** : Membre/Cabinet du Ministre des Finances ;
9. Monsieur **Romain LOBO NTEKESHA** : Membre/Office Congolais de Contrôle « OCC » ;
10. Monsieur **MASIME ZIHINDULA** : Membre/Banque Centrale du Congo, Ministère des Finances ;
11. Monsieur **Jean-Claude SUNGULA** : Membre/Primature ;



12. Monsieur le **Général de Brigade Dany YANGBA TENE** : Membre/Ministère de la Défense Nationale ;
13. Monsieur **OLIGO OTTON** : Membre, Agence Nationale pour la Promotion des Investissements « ANAPI »/Ministère du Plan.

Article 2 :

Sont nommés membres suppléants, les personnes ci-après :

1. Monsieur **Matthieu MULAJA** : Membre Suppléant/Primature ;
2. Monsieur **José MAMAKALA KANKUNDA** : Membre Suppléant/Cabinet du Ministre des Finances ;
3. Monsieur **KAKESE MUKENDI** : Membre Suppléant, Direction de Protection de l'Environnement Minier/Ministère des Mines ;
4. Monsieur **Michel KIBONGE NYEKUMA** : Membre Suppléant, Direction des Mines/Ministère des Mines ;
5. Monsieur **MWAMBA MUNTANDWE** : Membre Suppléant, Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle « SAEMAPE » /Ministère des Mines ;
6. Monsieur **Hervé FUKIETO NTOYA** : Membre Suppléant, Direction des Mines/Ministère des Mines ;
7. Monsieur **Patrick KASONGO MUSIMBWA** : Membre Suppléant, Office Congolais de Contrôle ;
8. Monsieur **TSHIMBALANGA MULAMBO** : Membre Suppléant/Banque Centrale du Congo ;
9. Monsieur le **Lieutenant-Colonel Jeef BUCHU KUNDI MATEMBELA** : Membre Suppléant/Ministère de la Défense Nationale ;
10. Monsieur **KADIMA MUTOMBO** : Membre Suppléant, Direction de Géologie/Ministère des Mines ;
11. Monsieur **BOKE BOMBI** : Membre Suppléant, DGDA/Ministère des Finances ;
12. Madame **Iseult NTUMBA NYANGWILE** : Membre Suppléant, Agence Nationale pour la Promotion des Investissements « ANAPI »/Ministère du Plan.

Article 3 :

Les Secrétaires Généraux aux Mines et aux Finances sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 31 DEC 2018

LE MINISTRE DES FINANCES,

Henri YAV MULANG

LE MINISTRE DES MINES,

Martin KABWELULU